



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Au cours du Conseil Municipal du 17 Novembre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Le projet de nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) par le Préfet a été adressé ce projet pour avis aux communes et EPCI qui doivent se prononcer dans un délai de 2 mois. En ce qui nous concerne le Préfet propose de fusionner la Communauté de Communes Buëch Dévoluy (7228 habitants) et la Communauté de Communes du Haut Buëch (1976 habitants). La nouvelle communauté regrouperait 9208 habitants et 20 communes. Considérant : le lien fort avec le bassin de vie de Gap ; l'appartenance au Pays Gapençais et au SCOT de l'Aire Gapençaise ; l'engagement de la CCBD au CRET et celui de la CCHB dans le pays Sisteronnais-Buëch ; considérant la fusion récente de la commune nouvelle du Dévoluy avec l'intercommunalité et la nécessité d'atteindre un nouvel équilibre avant un autre regroupement qui serait plutôt à terme vers la communauté d'agglo de Gap : le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis défavorable sur le projet de fusion de la CCBD et de la CCHB et demande le maintien du périmètre de la CCBD actuel.

2- Travaux logement Rioupes, l'entreprise SPINELLI propose un avenant pour le lot 5 : peinture pour un montant de 570 € HT soit 4 % du marché : le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cet avenant.

3- Travaux eau potable de St Disdier : Suite à la consultation pour la pose des compteurs d'eau et la reprise de la canalisation d'eau potable, 7 offres ont été reçues, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise SATP pour un montant de 180.531,36 € HT.

4- Le captage de la source des Ribes sur St Etienne a été réalisé dans les années 80-90, cette source est située en face du camping sous les Cypières. Considérant la qualité médiocre des eaux, le fait qu'elle n'est plus utilisée depuis des années, que le maillage réalisé ne justifie plus de garder cette source et d'engager des frais pour la conserver, le Conseil à l'unanimité décide d'abandonner la source des Ribes.

5- Depuis 2014, nous rencontrons des problèmes d'exploitation de la STEP d'Agnières. Pour résoudre définitivement le problème la Commune a porté l'affaire devant le Tribunal Administratif. Dans le même temps, la société MSE a proposé à la Commune un règlement amiable du contentieux : réalisation des travaux au plus tard le 15/12 et une étude par un bureau spécialisé en la matière. Si l'étude conclut que la structure doit être renforcée, les travaux seront réalisés après la saison. En échange, la collectivité s'engage à arrêter la procédure d'expertise du TA. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider ce protocole.

6- Suite à la fin de la DSP de gestion du Village Bois et dans le but d'assurer la valorisation du patrimoine et avant la vente, la Commune avait confié à Eurogroup la gestion et l'exploitation de ces chalets. Il s'avère qu'ils ne seront pas vendus avant la saison d'hiver. Il a été convenu entre les 2 contractants de signer un avenant à la convention jusqu'au 17/04/2016 moyennant une redevance de 46.666 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver cet avenant.

7- La gestion des 2 salles de cinémas a été confiée en 2014 à Cinéode pour un an, il est proposé de conclure un avenant de prolongation pour l'hiver 2015/2016. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver cet avenant.

8- Une convention de prestations de service pour réaliser les secours sur pistes avec Dévoluy Ski Développement est signée chaque année ; le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider les tarifs 2015-2016 et d'approuver la convention.

9- Une convention de prestations de service pour les secours hélicoptérés avec le SAF (55 € la minute) est signée chaque année ainsi qu'une convention pour le transport et le largage d'explosifs dans le cadre du PIDA ; le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver les conventions.



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

10-Secours sur pistes de ski de fond : facturation des évacuations en ambulances : l'acheminement des blessés du domaine nordique sur le secteur de la Joue du Loup au cabinet médical est impossible par motoneige. Il est proposé de fixer un tarif de prise en charge par ambulance de 100 € qui sera refacturé aux blessés. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces tarifs.

11- Depuis 1993, le SDIS facture les évacuations d'urgence pour les accidents de ski, un avenant pour la saison 2015/2016 est proposé pour 218 € tarif de jour et 327 € tarif de nuit. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces tarifs et les termes de cet avenant.

12- Un renouvellement de la convention de versement de la redevance communale avec DSD pour 3 ans avec de nouvelles échéances. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les termes de la convention.

13-Un diagnostic des bâtiments communaux ayant pour objectif de définir les travaux à réaliser et un Ad'AP a été déposé pour 25 bâtiments. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'Agenda des travaux d'accessibilité.

14-Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à mandater ces dépenses dans la limite des crédits avant le vote des budgets 2016.

15-Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les décisions modificatives présentées lors du Conseil.

16- L'employeur a pour obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de leurs travailleurs ; pour cela un document unique doit être établi. Ce document unique et le plan d'action ont été validés par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du CDG 05. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le document unique et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune: www.mairiedevoluy.fr